

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20230131_16**

**INSTALLATION D'UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE - CABINET MÉDICAL DE BEAUMESNIL
SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL**

Date du Conseil Municipal :	31 janvier 2023	Nombre de conseillers en exercice :	58
Date de convocation :	24 janvier 2023	Nombre de présents :	30
		Nombre de représentés par pouvoir :	6
		Nombre de votants :	36
		Nombre d'absents :	22

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente-et-un janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domicé, BLERIOU Damien, BRARD Aurélie, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, DOISNEL-MARYE Virginie, DORGERE François, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, JOUAN Christèle, LEFEBVRE Pascal, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PATOUREAUX Laurette, PEREIRA Héloïse, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : DRAPPIER Michèle (à Olivier BAERT), LAINÉ Christelle (à Christèle JOUAN), PENAUX Mélanie (à Claude BERTHE), PICCOT Paul (à Sylvie VIAL), PREVOST Jean-Jacques (à Aurélie BRARD), VANDOOREN Mathieu (à Jean-Louis MADELON).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DRIEUX Noël, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, HUET Véronique, LECOMTE Alexis, LEMONNIER Stéphane, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PROFIT Jean-François, SAMAIN Viviane, TAVERNIER Sophie.

Secrétaire de séance : LEVILLAIN Sébastien.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la santé publique et notamment l'article L. 1434-4 ;

Considérant :

- Que la Commune de Mesnil-en-Ouche est située dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante définie par l'Agence Régionale de Santé ;
- La volonté municipale de permettre l'installation de médecins généralistes sur son territoire, au sein des 2 pôles santé de la Commune ;

Décide : à l'unanimité (36 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'autoriser M. le Maire à signer un bail professionnel pour l'installation d'un médecin généraliste sans patientèle au sein du cabinet médical de Beaumesnil, intégrant un loyer progressif sur les 2 premières années, sous réserve d'un engagement minimal de 5 ans sur site du médecin ;
- D'adopter le lissage des loyers suivant :
 - o année 1 : règlement d'un montant de loyer correspondant à 50 % du loyer habituellement exigé, les charges étant à régler dans leur intégralité ;
 - o année 2 : règlement d'un montant de loyer correspondant à 75 % du loyer habituellement exigé, les charges étant à régler dans leur intégralité ;
 - o année 3 : règlement d'un montant de loyer correspondant à 100 % du loyer habituellement exigé et des charges ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout autre document afférent à ce dossier.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.